

Des nouvelles du Conseil - séance du 14 septembre 2021

Voici les éléments importants votés à la dernière séance du conseil :

- Adoption des projets de règlement 369-2021-2 modifiant le plan d'urbanisme et 1206-2021 modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC;
- Adoption du projet de règlement 1207-2021, un règlement omnibus visant à modifier différentes dispositions du règlement de zonage relatives aux constructions accessoires en général, ainsi qu'aux remises, aux pavillons de jardin, aux pergolas, aux jardins d'eau, aux serres domestiques, aux foyers extérieurs, aux maisonnettes pour enfants, aux piscines, pataugeoires et spas, aux clôtures et à la localisation des arbres;
- Adoption du projet de règlement REC-2021-225 qui détermine le mode de tarification des contribuables intéressés dans les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau « Maréchal ».

Tous les projets de règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet dans la section Urbanisme – Projet de règlement en cours (non en vigueur).

Autres points d'information générale

- Le contrat de déneigement pour le déblaiement, l'enlèvement de la neige et l'épandage d'abrasifs et de sel sur les chemins, rangs, les trottoirs et les bornes-fontaines des saisons 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et une année optionnelle pour 2024-2025 a été octroyé à l'entreprise 9352-8750 Québec inc. au coût de 1,552,221.60\$ pour les trois premières années.
- Le contrat pour le service professionnel requis pour la construction du nouveau puits de production P-2 a été octroyé à la firme d'ingénierie TechnoRem au coût de 427,920.85\$.

Congés fériés à venir - Fermeture des bureaux municipaux

Le gouvernement du Canada a récemment adopté une loi pour instaurer un jour férié fédéral le **30 septembre** appelé la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Cette journée permet à chaque fonctionnaire, et à tous les Canadiens et Canadiennes, de reconnaître et de commémorer les séquelles des pensionnats.

Les bureaux municipaux seront donc fermés le jeudi 30 septembre 2021.

Également, dans le cadre de l'Action de grâce nous seront fermés le lundi 11 octobre 2021.

RAPPEL - Modification du calendrier des séances de conseil

Modification du calendrier des séances pour respecter le calendrier électoral

Les séances du conseil sont maintenant tenues en présentiel. Le public est autorisé à participer en personne au centre commu-

nautaire (119, rue Renaud), mais il est toujours recommandé de limiter les rassemblements. Vous pouvez toujours écouter l'enregistrement audio des séances à partir du site internet de la municipalité.

Rencontres prévues	Date prévue	Date modifiée
Séance ordinaire	12 octobre	5 octobre
Séance ordinaire	9 novembre	23 novembre

Bibliothèque

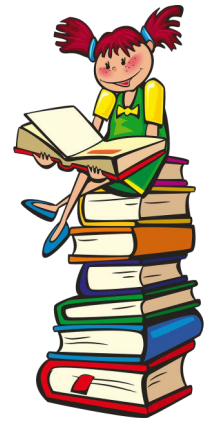
VOTRE BIBLIOTHÈQUE A BESOIN DE VOUS !

Votre disponibilité fera la différence afin de maintenir les services offerts.

Nous avons besoin de personnes intéressées à s'impliquer occasionnellement.

Si vous souhaitez contribuer au bien-être de votre bibliothèque, présentez-vous durant les heures d'ouverture pour en savoir plus.

LUNDI		18h30 à 20h30
MARDI		FERMÉ
MERCREDI	13h00 à 16h30	18h30 à 20h30
JEUDI		FERMÉ
VENDREDI		FERMÉ
SAMEDI		10h30 à 12h00
DIMANCHE		FERMÉ



PLUSIEURS NOUVEAUTÉS SONT ARRIVÉES À LA BIBLIOTHÈQUE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE! CONSULTEZ LA LISTE SUR PLACE OU SUR LE SITE INTERNET DANS LA SECTION CULTURE ET LOISIRS - BIBLIOTHÈQUE

Cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie



« NOTRE CAMPAGNE, UN MILIEU DE VIE À PARTAGER »

Une initiative de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, de 13 MRC et de l'agglomération de Longueuil, soutenus par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Le partage de la route

Concentrée particulièrement au printemps durant la période des semis et à l'automne durant la période des récoltes, la présence de machineries agricoles sur les routes demande d'adopter un comportement sécuritaire et respectueux.

Le producteur qui conduit de la machinerie agricole, souvent imposante, respecte de nombreuses règles et fait attention de manœuvrer avec précaution. Il est important également que les autres usagers de la route se montrent compréhensifs et prudents en suivant, croisant ou dépassant de la machinerie agricole. Ainsi, ils facilitent le travail des agriculteurs et évitent des collisions malencontreuses.

Ce partage de la route représente un défi pour tous et demande une grande vigilance pour les agriculteurs qui n'ont pas d'autre choix que d'emprunter la voie publique pour se déplacer d'un champ à un autre. Patience, prudence et compréhension mutuelle doivent être la règle d'or. Il en va de la sécurité de tous.

Sourire sans fin à St- Rémi

Sourire sans fin est à la recherche de bénévoles pour cuisiner et livrer de petits plats dans le cadre de la popote roulante qui sera de retour le 21 septembre.

Pour vous impliquer, appelez Julie au 450 454-5747.



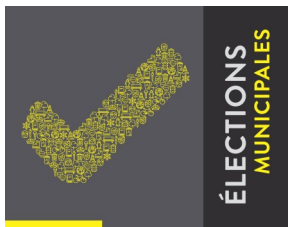
POPOTE ROULANTE

DE RETOUR LE
21
SEPTEMBRE

NOUS SOMMES À LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES
POUR CUISINER ET LIVRER NOS PETITS PLATS!

Vous êtes retraités ou à la maison?
Vous vous ennuyez?
Vous aimez cuisiner?

Appelez Julie au 450-454-5747



Élections municipales

Lancement du formulaire de candidatures sur le site internet pour les élections municipales!

Se présenter aux élections municipales

Petit rappel des étapes importantes :

17 septembre – Premier jour pour recevoir une déclaration de candidature

1^{er} octobre – Dernier jour pour recevoir une déclaration de candidature (avant 16 h 30)

7 octobre - Rencontre de formation obligatoire avec les candidats (19 h)

Tous les documents pour les personnes qui souhaitent se présenter à un poste aux prochaines élections sont disponibles sur le site internet de la municipalité, dont le guide d'accueil des élus.

Rappel aux électeurs

Il vous est déjà possible de vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale à partir du site web du Directeur Général des Élections (DGE) à l'adresse www.electionsquebec.qc.ca/municipales/ dans l'option **Vérifier**.

Il est de la responsabilité des citoyens de vérifier qu'ils sont bien inscrits sur la liste électorale et qu'il n'y a pas de corrections à faire à leur inscription.

Les dates de commissions de révision de la liste électorale sont détaillées sur le site internet, dans la section Administration - Élections 2021.

Pour toutes questions sur la campagne électorale ou sur l'élection générale municipale du 7 novembre, communiquez avec la présidente d'élection au 450 347-5446, poste 200 ou par courriel au dg@sjlm.ca.

Le point sur le CPE - Mot de la mairesse

Plusieurs commentaires de citoyens se questionnant sur l'avancement du projet de construction du CPE nous sont parvenus cette semaine à l'hôtel de ville et à l'Assemblée du Conseil. Comme mairesse activement impliquée dans le dossier depuis ses tout débuts, je comprends cette impatience et je tiens à rassurer les citoyens de Saint-Jacques. Tant au niveau du Conseil que de l'Administration de Saint-Jacques, nous sommes conscients de l'importance que revêt le CPE pour la communauté. Il y a cependant des choses qui ne sont pas de notre ressort et que nous ne pouvons contrôler. Parmi celles-ci, les délais que l'on rencontre actuellement.

Comme nous vous en avons déjà informés en toute transparence il y a quelques mois, les premières analyses de sol ont démontré la présence de contaminants (hydrocarbures et métaux) sur le terrain projeté pour le CPE. Une deuxième analyse a donc été demandée par les ingénieurs au projet afin de catégoriser les sols et voir ceux qui devront être retirés et traités. À ce jour, nous sommes toujours en attente d'un retour du CPE qui en est à valider les coûts qui seront nécessaires pour disposer des contaminants. Le CPE devra par la suite communiquer ces informations au ministère qui lui devra donner son aval au budget et à la vente. Ce sont des délais pour lesquels nous ne pouvons rien et qui plus est sont nécessaires parce que la dernière chose que l'on veut c'est que nos enfants évoluent dans un environnement malsain.

Dès que nous aurons l'aval du ministère de l'Éducation, nous pourrons procéder à la finalisation de la vente et le projet suivra son cours. Et, en toute transparence comme par le passé, nous vous informerons promptement de chaque étape complétée.

J'espère avoir réussi à apaiser l'anxiété naissante et qui semblait vouloir se propager dans la communauté.

Votre mairesse, Lise Sauriol

Abri temporaire pour automobile

Les abris « Tempo » sont autorisés du 15 octobre au 1^{er} mai.

Voici les conditions qui s'appliquent :

- Pour un usage résidentiel : 1 abri est permis par logement;
- L'abri doit être localisé à plus d'un mètre des lignes du terrain et à plus de 1,5 mètres de la voie de circulation;
- L'abri doit être installé au-dessus d'un espace de stationnement;
- La superficie maximale est de 50 m².



SERVICE INCENDIE - BANQUE DE CANDIDATURES SPONTANÉES

Vous aimeriez-vous impliquer au sein de votre Municipalité?

Le métier de pompier/premier répondant vous intéresse?

Vous demeurez dans un rayon de 10 km de la caserne?

Votre Service de sécurité incendie est constamment en recrutement!



Le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur en bref...

- 19 pompiers et premiers répondants;
- Une moyenne de 180 appels annuellement;
- Un service de premier répondant – niveau III;
- Garde interne du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h;
- Garde externe;
- Et une équipe très dynamique!

Qualités et compétences requises :

- Postes sur appel (requiert une grande disponibilité pour répondre aux appels d'urgence, aux formations, aux entraînements et autres demandes);
- Être en mesure de travailler en équipe (bonne relation interpersonnelle);
- Être en mesure de respecter et suivre les directives établies par son supérieur;
- Avoir une bonne capacité d'analyse;
- Avoir une bonne résistance au stress;
- Posséder (ou s'engager à obtenir) un permis de conduire de classe 4a.

Les atouts :

- Formation de pompier en cours et/ou terminée (Pompier I, minimalement);
- Formation de premier répondant en cours et/ou terminée (niveau III);
- Formations d'opérateur d'autopompe et de décarcération.

Autres informations :

- Le salaire des pompiers/premiers répondants est régi par l'Entente de l'Association des pompiers de la caserne 33;
- Les personnes intéressées à postuler peuvent soumettre leur candidature par courriel au directeurssi@sjlm.ca;
- Les personnes qui ont déjà soumis leur candidature seront contactées.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Deviens responsable d'un service de garde en milieu familial

Les Jeunes Pousses des Jardins du Québec sont en recrutement massif pour l'ouverture de milieux familiaux.

Ce métier vous intéresse? Besoin d'un service de garde? Devenez vous-même le ou la responsable de votre propre milieu de garde.

Des récompenses allant jusqu'à 3500\$ sont allouées aux nouveaux milieux qui verront le jour!

Composez le 450 245-3975, poste 225 pour en savoir plus.



Centre de la petite enfance et Bureau coordonnateur
Les Jeunes Pousses des Jardins-du-Québec

386, rue de l'Église, Napierville, Québec J0J 1L0
Tél.: 450 245-3975 / Sans frais: 514 990-7416 / Téléc.: 450 245-1273
reception@cpejeunespousses.ca
www.cpejeunespousses.ca



Dernière chance pour le dépôt de matériaux de construction

Le dépôt de matériaux de construction situé au 82, rue Principale est disponible jusqu'au mercredi 27 octobre 2021.

Ce service est ouvert seulement les mercredis sur rendez-vous entre 13 h et 16 h. Il est également possible de s'y rendre le samedi 2 octobre sans rendez-vous entre 9 h et 12 h.

Pour retrouver les informations importantes vous devez consulter l'onglet du site web en recherchant : Dépôt de matériaux de construction.

Pour tout autre détail ou pour la prise de rendez-vous, communiquez 450 347-5446, poste 403.



Inauguration du parc à chien

Le samedi 11 septembre dernier, nous avons procédé à l'inauguration du parc à chien situé au Parc Camille Beaudin, derrière le terrain de baseball.

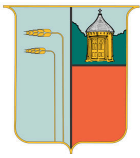
Pour l'occasion, de nombreux propriétaires et plus d'une dizaine de chiens étaient présents pour profiter de l'emplacement et de la belle température. Étaient également présentes la conseillère Mme Boutin, la mairesse Mme Sauriol, la députée provinciale Mme IsaBelle ainsi que la députée fédérale Mme Shanahan.

La municipalité tient à remercier les citoyens qui se sont déplacés pour cet événement et souligner la présence de Mme Hamel du All Hound Club of Quebec (à gauche), ainsi que M Firitto et son conjoint (au centre), des éleveurs de huskies de Saint-Jacques-le-Mineur.

Mme Hamel organise le 23 octobre prochain au Centre communautaire l'événement *Bon voisin canin* où un évaluateur du Club canin Canadien sera présent. Elle invite les propriétaires de chien qui souhaiteraient bénéficier de cette évaluation à s'inscrire à l'événement au coût de 35\$.

Pour les intéressés, communiquez avec la Municipalité au 450 347-5446, poste 403. Nous vous mettrons en contact avec la personne responsable pour plus d'informations.





AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2021-2 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

- Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 14 septembre 2021, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 369-2021-2 amendant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme (concordance au règlement de la MRC numéro URB-205-10-2019) ».
- L'objet de ce règlement est de modifier le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro URB-205-10-2019. Les dispositions concernent le contenu des demandes pouvant être adressées à la MRC en lien avec les réserves résidentielles.
- Le projet de règlement numéro 369-2021-2 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- Une description détaillée du projet de règlement numéro 369-2021-2 est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse internet suivante:
[https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_\(non_en_vigueur\)](https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_(non_en_vigueur))
- Les documents peuvent également être obtenus par courriel au amenagement@sjlm.ca ou au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures régulières (du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h30 à 13h).
- Étant donné le contexte épidémiologique, la réunion d'informations et de consultation qui devrait porter sur ce projet est remplacée par un appel public de commentaires écrits. Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires en regard de ce projet, au plus tard le 5 octobre 2021 à 16h:

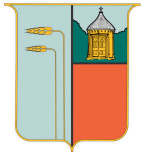
⇒ Par courriel au : amenagement@sjlm.ca;

⇒ Par lettre à l'attention de M. Martin Blais, urbaniste et postée au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (QC), J0J 1Z0 (ou via la chute à courrier située à la gauche de la porte d'entrée du bureau municipal à la même adresse).

Pour toute demande d'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec monsieur Martin Blais, urbaniste, au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au : amenagement@sjlm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 20 septembre 2021.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifiée sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8h et 22h, le 20 septembre 2021.



AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1206-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 14 septembre 2021, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 1206-2021 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (concordance au règlement de la MRC URB-205-12-2020) ».

- L'objet de ce règlement est de modifier le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro URB-205-12-2020. Les dispositions concernent des corrections techniques, notamment en lien avec l'entrée en vigueur en 2018 du Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (RLRQ, P-41.1, r. 1.1).
- Le projet de règlement numéro 1206-2021 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- Une description détaillée du projet de règlement numéro 1206-2021 est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse internet suivante
[https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_\(non_en_vigueur\)](https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_(non_en_vigueur))
- Les documents peuvent également être obtenus par courriel au amenagement@sjlm.ca ou au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures régulières (du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h30 à 13h).
- Étant donné le contexte épidémiologique, la réunion d'informations et de consultation qui devrait porter sur ce projet est remplacée par un appel public de commentaires écrits. Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires en regard de ce projet, au plus tard le 5 octobre 2021 à 16h:

⇒ Par courriel au : amenagement@sjlm.ca;

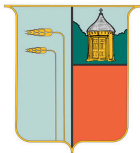
⇒ Par lettre à l'attention de M. Martin Blais, urbaniste et postée au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (QC), J0J 1Z0 (ou via la chute à courrier située à la gauche de la porte d'entrée du bureau municipal à la même adresse).

Pour toute demande d'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec monsieur Martin Blais, urbaniste, au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au : amenagement@sjlm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 20 septembre 2021.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8h et 22h, le 20 septembre 2021.

Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière



AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1207-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 14 septembre 2021, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 1207-2021 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (omnibus) ».

- Ce projet de règlement vise à modifier et abroger des dispositions du règlement de zonage en lien avec les objets suivants :
 - Normes d'implantation, de nombre, de superficie et de dimensions de certaines constructions et équipements accessoires (remise, pavillons de jardin, pergola, piscine, spa, serre domestique, jardins d'eau, maisonnettes pour enfants);
 - Normes de superficies d'occupation des terrains et de volumétrie générales des bâtiments accessoires;
 - Normes de certaines constructions accessoires déjà régies par d'autres réglementations en vigueur (foyers extérieurs, piscines);
 - Normes de localisation des arbres;
 - Hauteur des clôtures en métal ornemental en cour avant.
- Le projet de règlement numéro 1207-2021 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire concernant au cumulatif les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire.
- Une description détaillée du projet de règlement numéro 1207-2021 et des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse internet suivante:
[https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_\(non_en_vigueur\)](https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_(non_en_vigueur))
- Les documents peuvent également être obtenus par courriel au amenagement@sjlm.ca ou au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures régulières (du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h30 à 13h);
- Étant donné le contexte épidémiologique, la réunion d'informations et de consultation qui devrait porter sur ce projet est remplacée par un appel public de commentaires écrits. Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires en regard de ce projet, au plus tard le 5 octobre 2021 à 16h:

⇒ Par courriel au : amenagement@sjlm.ca;

⇒ Par lettre à l'attention de M. Martin Blais, urbaniste et postée au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (QC), J0J 1Z0 (ou via la chute à courrier située à la gauche de la porte d'entrée du bureau municipal à la même adresse).

Pour toute demande d'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec monsieur Martin Blais, urbaniste, au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au : amenagement@sjlm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 20 septembre 2021.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifiée sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8h et 22h, le 20 septembre 2021.